

# 623 VOTATIONS SUISSES SOUS LA LOUPE



La démocratie directe helvétique, souvent citée en exemple à l'étranger, fonctionne-t-elle correctement? Jean-Christian Lambelet tente de répondre via une étude statistique fouillée.

Un vaste travail d'analyse d'archives! Professeur honoraire d'économie à l'Université de Lausanne (DEEP/HEC), Jean-Christian Lambelet a décortiqué 623 objets soumis à votation depuis 1848, année de naissance de la Confédération moderne, afin d'en faire ressortir les grandes tendances statistiques. Il présente ses recherches dans un livre académique tout juste paru aux Editions Slatkine, *De la démocratie directe en Suisse*.

L'ouvrage, enrichi de nombreux graphiques et tableaux, mérite de passer outre son défaut majeur: l'analyse s'arrête en septembre 2016. En effet, l'essai de Jean-Christian Lambelet a dû patienter presque trois ans dans les cartons en raison d'un financement difficile. Petit bonus néanmoins: le livre donne accès à un répertoire de plus de 300 pages, téléchargeable en ligne et détaillant tous les objets fédéraux sur lesquels s'est prononcé le peuple depuis plus d'un siècle et demi (mais là encore jusqu'en 2016).

Ses conclusions sont rassurantes. «Après des débuts quelquefois difficiles et malgré quelques dérapages occasionnels, on peut dire que la démocratie directe en Suisse fonctionne correctement, sinon parfaitement.» Ouf!

L'auteur date de 1874 le début de la démocratie directe en Suisse, avec l'adoption du référendum facultatif. Dès le départ, un long combat oppose les autorités «certes élues, mais jalouses de leurs prérogatives» au peuple «têtu et indépendant d'esprit, qui entend que les autorités qu'il a élues tiennent dûment compte de ses volontés, même entre les élections». Les chiffres montrent que ce fossé se comble avec le temps, de même que la différence entre les trois régions linguis-



Jean-Christian Lambelet, «De la démocratie directe en Suisse - Son cadre, sa pratique, une analyse statistique et une évaluation sur le fond», Editions Slatkine, 2019, 343 pages.

«IL VAUT MIEUX GOUVERNER AVEC LE PEUPLE QUE CONTRE LUI, MÊME SI CELA RETARDE LE PROCESSUS»

tiques qui tendent de plus en plus à voter à l'identique. Ainsi, Jean-Christian Lambelet constate «une unification ou une homogénéisation étonnante - et mesurable statistiquement - du vote du peuple suisse comme de celui des cantons».

D'autres enseignements révélés par les statistiques? Par exemple, les Suisses ont de plus en plus recours aux initiatives (leur fréquence a presque quintuplé depuis 1976-80, le système toujours plus efficace incitant à une utilisation plus fréquente), le taux de participation remonte depuis 1980 (de 41% à pratiquement 50% en 2016) et le rejet des étrangers est moins prononcé qu'attendu (les objets explicitement xénophobes n'ont été approuvés que dans un peu moins d'un tiers des cas).

L'auteur consacre un chapitre intéressant aux conditions d'un fonctionnement correct de la démocratie directe. Il évoque notamment la «tyrannie de la majorité», l'engagement des autorités fédérales, la votation du 9 février 2014 (contre l'immigration massive) et se penche plus longuement sur celles qui touchent à l'économie du pays.

L'idée générale qui ressort est qu'«il vaut mieux gouverner avec le peuple que contre lui, même si cela retarde le processus». L'auteur espère que le système, «qui a fait ses preuves», fera école car il est, selon lui, transposable sous d'autres cultures, à certaines conditions qu'il détaille. Son livre pourrait en tout cas inspirer d'autres Européens, tels les Français, qui débattent du RIC (référendum d'initiative citoyenne) proposé par les gilets jaunes, ou les Britanniques, déchirés en deux camps irréconciliables depuis le Brexit. **INÈS GIROD**

## LE DROIT DU TRAVAIL EN SUISSE ACCESSIBLE À TOUS



**LÉGISLATION** Un patron peut-il imposer des dates de vacances à ses collaborateurs, diminuer unilatéralement leur salaire ou licencier quelqu'un sans raison particulière ou si un employé

est en arrêt maladie? Peut-on s'absenter du travail pour garder son enfant malade? Que faire en cas de harcèlement sexuel? Les heures supplémentaires donnent-elles le

droit à un salaire plus élevé?

Les travailleurs sont souvent désarmés face aux diverses situations qu'ils peuvent vivre dans leurs activités professionnelles. Dans un ouvrage publié récemment, Jean-Christophe Schwaab répond dans un langage à la portée de tous à 90 questions que peuvent se poser les salariés d'une entreprise. Docteur en droit et ex-conseiller national socialiste, le Vaudois reconnaît néanmoins que le droit du travail peut

évoluer rapidement. Et comme chaque cas est particulier, il est hasardeux de tirer des conclusions d'un jugement d'un tribunal. Jean-Christophe Schwaab conseille ainsi à ceux qui sont touchés par un conflit du travail de s'adresser à une organisation patronale ou syndicale, à une permanence juridique, à un avocat, etc. **JEAN-PHILIPPE BUCHS**

«Le droit du travail en Suisse, 90 questions-réponses issues de la pratique», Jean-Christophe Schwaab, Editions Loisirs et Pédagogie, 2018, 248 pages.

PHOTOS: DR